

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

Département de La Loire

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
ET EAUX PLUVIALES

Planche Ouest



43 Avenue de la Marguerite
63000 CLERMONT-FERRAND
téléphone : 04 73 19 02 75
mpichon@c2ea.com
ivion@c2ea.com

CARTE DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

N° AFFAIRE	NOM du RICHIER		ECHELLE
2023-07	ASS- STGERMAINLAVAL93 .dwg		1/5000
INDICE	DATE	OBSERVATIONS	
1	Fév-2025	Elaboration du plan	
2	Oct-2025	Modification du plan	
3			
4			
5			

DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
P. BONNETTE	M. PICHON	I. VION
S. BRUN	M. PICHON	I. VION



LEGENDE

PREROGATIVES DU SAGE LOIRE EN RHONE-ALPES

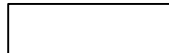
Pluie décennale, Débit de fuite : 10 l/s/ha



Zones U



Zones AU



Zones A et N

Habitations existantes :

Conservation de l'évacuation en place **si conforme**.
Incitatif : stockage avec infiltration à la parcelle si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²) et selon contraintes techniques.

Extensions et reconstructions :

- **Si absence de contraintes techniques** : stockage avec infiltration à la parcelle de la totalité des eaux pluviales si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²).
- **Si présence démontrée de contraintes techniques** : stockage avec un débit de fuite régulé raccordé prioritairement au milieu naturel puis au réseau d'eaux pluviales ou unitaire en derniers recours.

Nouvelles habitations :

- **Si absence de contraintes techniques** : stockage avec infiltration à la parcelle de la totalité des eaux pluviales si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²).
- **Si présence démontrée de contraintes techniques** : stockage avec un débit de fuite régulé raccordé prioritairement au milieu naturel puis au réseau d'eaux pluviales ou unitaire en derniers recours.

Habitations existantes :

Conservation de l'évacuation en place **si conforme**.
Incitatif : stockage avec infiltration à la parcelle si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²) et selon contraintes techniques.

Extensions et reconstructions :

- **Si absence de contraintes techniques** : stockage avec infiltration à la parcelle de la totalité des eaux pluviales si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²).
- **Si présence démontrée de contraintes techniques** : stockage avec un débit de fuite régulé raccordé prioritairement au milieu naturel puis au réseau d'eaux pluviales.

Nouvelles habitations :

- **Si absence de contraintes techniques** : stockage avec infiltration à la parcelle de la totalité des eaux pluviales si étude de sol favorable (obligatoire si projet > 300 m²).
- **Si présence démontrée de contraintes techniques** : stockage avec un débit de fuite régulé raccordé prioritairement au milieu naturel puis au réseau d'eaux pluviales.

Dans tous les cas, le raccordement se fera par le domaine public à la charge du demandeur après concertation avec la collectivité. Tout rejet dans un fossé public ou privé sera soumis à autorisation du gestionnaire.

Légende

- Réseau unitaire (UN)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Fossés
- Gestion des eaux pluviales relevant de la communauté de communes